

## Se battre avec les armes du développement durable

**LACOVAR** Parmi les préoccupations de l'association de protection de l'environnement la ferme aquacole et les plans de prévention des risques d'incendie de forêt

L'association tenait sa 44<sup>e</sup> assemblée générale jeudi au Centre culturel et affirme se porter comme un charme. Lacovar, « Les amis de la côte varoise », avec ses 500 adhérents dans l'Est du département n'est pourtant pas en manque de soucis mais tente de les régler « sans être aigri et avec le sourire, même s'il est parfois dur de voir les attaques contre l'environnement ».

Un long combat comme le prouvaient les divers thèmes abordés une fois encore par le président Jean-Louis Le Moal et ses administrateurs en présence notamment de la première adjointe au maire de Saint-Raphaël, Françoise Dumont, et de l'adjoint en charge de l'environnement, Christian Ducugis.

En son rapport moral, le président rappelait tout d'abord la mission de Lacovar : « Défendre notre cadre de vie et son environnement suivant des valeurs « écologiques » mais qui, pour nous, doivent respecter le cadre d'un développement durable. En effet l'association ne prône pas et ne croit pas aux valeurs de la décroissance et souhaite plutôt une évolution harmonieuse et maîtrisée de notre environnement... Nous restons une force de proposition qui veut privilégier le dialogue et qui ne conçoit les recours judiciaires qu'en toute dernière extrémité. » Inutile manifestement d'y chercher des extrémistes.

### Des fonds à nettoyer

À l'issue du rapport financier, qui fait apparaître un solde positif de 562 €, les intervenants évoquaient les problèmes qui les préoccupent actuellement, notamment la ferme aquacole de Saint-Raphaël. À leurs yeux « l'exploitation autorisée de 1 782 m<sup>2</sup> expire le 11 octobre 2011



Il n'y a plus de poissons dans la ferme aquacole, mais l'obligation est désormais faite de nettoyer les fonds.

(Photo doc. Philippa Arnassan)

et le propriétaire prétend que les fonds marins qui ont été pollués sous les cages ne posent pas de problème. Or il y a au moins un mètre de sédiments et les fonds doivent être nettoyés... » La municipalité voulait les rassurer en précisant qu'il n'y a plus un seul poisson dans les cages depuis un mois et qu'un arrêté préfectoral devrait contraindre l'exploitant à nettoyer les fonds. Quand ? La question est pour l'heure sans réponse.

Autre problème, la plaine de l'Argens. « Malgré les inondations de juin 2010, des occupations sauvages perdurent et les pollutions des terres subsistent mettant en cause l'intégrité des nappes phréatiques. Le site de la station de pompage du Fournel qui alimente les populations de la région pourrait être tou-

ché dans l'avenir... » Les injonctions du préfet et du maire de Roquebrune qui, désormais, refusent tout habitat précaire et mobile-home dans la plaine, à l'exception des fermes, devraient minimiser ces pollutions.

### Les « excès du principe de précaution »

Gros dossier aussi avec les PPRIF (Plan de prévention des risques incendies de forêt). À Saint-Raphaël, Lacovar est intervenu afin de soutenir des propriétaires, dont les terrains sont passés en zone rouge, donc plus bâtissables et dont les maisons ne pourraient plus être reconstruites en cas d'incendie dans la région d'Agay. « Des routes restent à ouvrir pour le pas-

sage des pompiers dans les domaines d'Anthéor, de la Bastide et du Rastel d'Agay pour remédier au plus vite à ces situations dangereuses mais aussi spoliatrices des intérêts particuliers... » Et le président de regretter que des débroussaillages réglementaires, qui limitent considérablement l'extension d'un incendie, n'aient pas été effectués. Mais c'est à Fréjus, plus précisément au Parc résidentiel de l'Estérel, que la situation est la plus critique. L'association, qui « soutient les victimes des abus et excès du principe de précaution », s'est ainsi portée partie civile devant le Tribunal administratif aux côtés des propriétaires. Il s'avère que le premier PPRIF avait été annulé par le tribunal mais suite à un recours de l'État, l'ancien plan redevient

d'actualité par un jugement rendu le 16 juin dernier.

Selon Lacovar, cet ancien PPRIF « a créé un danger qui n'existait pas auparavant en rendant inconstructible des terrains qui ne sont plus soumis à l'obligation du débroussaillage, en se trouvant à plus de cent mètres des maisons. C'est ainsi que plus d'une centaine de maisons seraient inconstructibles après incendie et 21 terrains restent inconstructibles actuellement à Saint-Jean de l'Estérel. Une situation inhumaine qui perdure depuis 2005 dans ce qui ressemble à de l'indifférence de la part des pouvoirs publics... » Une situation confuse qui, manifestement amènera d'autres commentaires et de nouvelles luttes dans les mois à venir.

E. D.